



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 27 septembre 2023

sous la Présidence de Monsieur Olivier BURNET, Président

Préavis N°15-2023 Mesures OSTRAL
Crédit demandé CHF 767'000.00

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 15-2023 du 9 août 2023,
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 767'000.00, destiné à financer les travaux menant à des mesures d'économies d'énergie électrique sur les immeubles dits « gros consommateurs » selon le plan OSTRAL, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Olivier BURNET



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 27 septembre 2023